

CREATION DES LIEUX-DITS

La création de lieux-dits n'est pas ouverte à tous les inscrits à faune-ardeche.org, il faut en faire la demande.

Afin de garder une certaine **cohérence** dans la nomenclature, et pour que chacun puisse retrouver facilement le lieu-dit qu'il a noté sur la carte IGN, sur Carto-Exploreur ou sur Géoportail, nous vous demandons de suivre avec le minimum de **rigueur** les façons de procéder qui sont décrites ci-dessous.

La création de lieux-dits nécessite une grande rigueur afin que ceux-ci ne comportent aucune erreur, soient toujours localisables grâce aux différents outils à notre disposition (**cartes IGN papier au 1:25000, CartoExploreur, Géoportail**, etc) et soient aisément identifiables par un autre observateur. Les recommandations qui suivent **sont donc à lire et à suivre soigneusement**.

On veillera tout d'abord à **affecter le lieu-dit à la commune** à laquelle il appartient grâce au logiciel **CartoExploreur** (avec la fonction Carte > Rechercher un toponyme, qui donne le lieu-dit et sa commune de rattachement) ; à défaut d'avoir cet outil, on pourra utiliser les **cartes IGN papier au 1 : 25 000e en étant particulièrement attentif aux limites communales** et, dans le cas de sites établis sur les limites communales, on pourra demander une vérification préalable à quelqu'un qui dispose de CartoExploreur.

En règle générale, on se tiendra **rigoureusement aux lieux-dits de l'IGN** pour la création d'un lieu-dit sur faune-ardeche.org (**cas n°1**). Normalement, la plupart de ces lieux-dits seront intégrés ultérieurement via un fichier d'environ 15.000 lieux-dits. Leur saisie transitoire permet l'utilisation du site test.

Néanmoins, on pourra utiliser lorsque c'est nécessaire, faute de lieu-dit proche de son observation, **d'autres éléments présents sur les cartes IGN (cas n°2)**.

!! Dans tous les cas, on ne créera pas de sites sortis de son invention (ex : « dans mon jardin »). !!

L'altitude du lieu-dit qu'on vient de créer est calculée automatiquement, mais il est bien d'en vérifier la cohérence.

Dans la mesure du possible, il convient de ne pas créer de lieu-dit de façon systématique, mais bien d'évaluer s'il est possible de rattacher son observation à un lieu-dit proche (outil « Ajouter une observation précise sur ce lieu-dit »).

Cas n°1 : Cas des lieux-dits de l'IGN

On les écrit comme l'IGN les a orthographié, à l'exception des abréviations comme Rnes, Sce, Riv. qui succèdent parfois à un lieu-dit et qu'on écrira en entier, avec une majuscule et entre parenthèses. Ex : *Rau de Machin deviendra Ruisseau de Machin et le Machin Rau deviendra le Machin (Ruisseau)*.

Sauf cas particulier, les lieux-dits (contrairement aux communes) n'ont pas de trait d'union. Les articles « le », « la », « les » précédant le lieu-dit lui-même ne prennent pas de majuscule. On n'oubliera pas cet article défini quand il existe et on n'en inventera pas quand il n'y en a pas. Exceptionnellement, certains lieux-dits sont écrits en majuscules sur les fonds IGN, on veillera à les mettre en minuscules afin d'avoir une lecture homogène sur faune-ardeche.org.

Cas n°2 : En l'absence de lieux-dits (référencés dans CartoExploreur ou sur la carte 1 : 25 000e) à proximité de son observation

2-1 : On peut utiliser d'autres éléments qui sont sur les cartes IGN mais ne sont pas référencés comme des lieux-dits. Généralement ils sont écrits en abrégé avec une majuscule au premier mot, comme Cim., St. épur., Rvoir, Chap., Camp. On les notera comme l'IGN mais en entier et entre parenthèses après le nom de la commune. On fera une exception pour « bourg » qui n'existe pas en tant que tel sur les cartes IGN. Et on localisera le lieu-dit « nom de la commune (Bourg) » sur l'église du chef-lieu de la commune (on ne créera pas de lieux-dits bourg ailleurs que dans ce chef-lieu de commune). Voici une liste d'exemples de sites pouvant être créés au sein ou aux environs des agglomérations :

Nom de ville (Bourg)	Nom de ville (Gare)	Nom de ville (Gendarmerie)
Nom de ville (Cimetière)	Nom de ville (Fabrique)	Nom de ville (Camping)
Nom de ville (Lycée)	Nom de ville (Chapelle)	Nom de ville (Collège)
Nom de ville (Vierge)	Nom de ville (Gymnase)	Nom de ville (Zone industrielle)
Nom de ville (Usine)	Nom de ville (Station d'épuration)	Nom de ville (Prison)
Nom de ville (Hôpital)	Nom de ville (Stade)	

2-2 : On peut utiliser le nom du lieu-dit le plus proche auquel on apporte une précision de direction notée en abrégé, en majuscules et entre parenthèses : N, NE, NO, E, SO, S, SE, etc. On peut y ajouter une autre précision entre parenthèses, soit d'autres éléments des fonds IGN comme ceux du cas n°1 (généralement écrits en abrégé avec une majuscule au premier mot), soit par exemple une vallée ou un étang qui n'ont pas de nom ou encore une précision supplémentaire comme amont/aval.

le Moulin de Machin (SO)	Machin (N) (Eglise ruinée)	le Moulin de Machin (NE) (Gorges de la Monne)
Machin (O) (Gué)	le Machin (NO) (Etang)	Machin (S) (Poste gaz)
le Machin (Amont)	le Machin (NO) (Poste électrique)	Machin (N) (Ancienne mine)
le Machin (SO) (Cheminée)	le Machin (O) (Station de pompage)	la Machine (E) (Réservoir)
les Machins (SE) (Sablière)	Machin (NO) (Borne)	Machin (SO) (Centre de vacances)

2-3 : Il se peut également quelquefois qu'aucun lieu-dit ni aucun autre élément ne se trouve dans un grand rayon (supérieur à 1 km) autour de son observation. Ce cas est très rare et on veillera à ne pas abuser des solutions proposées. Quand c'est nécessaire, on utilisera autant que possible des éléments durables dans le temps. Voici deux exemples de sites pouvant être créés :

- confluence Durance/Verdon
- carrefour D12/D301

Faune-ardeche.org propose la possibilité de saisir des données géoréférencées précises (par exemple un nid de rapace) automatiquement rattachées au lieu-dit le plus proche («mon compte » / « personnalisation du site »). Il est préférable d'utiliser cette fonction plutôt que de multiplier les créations de lieux-dits adjacents.

Voici une liste d'exemples de lieux-dits correctement orthographiés :

Machin	Marais de Machin	Machin (Buron)
Machine	le Moulin de la Machine	Machin (Grange)
le Machin	Moulin de Machin	Machin (Canal)
la Machine	Machin (Moulin)	Canal Saint-Machin
Saint Machin	l'Etang de Machin	Machin (Bergerie)
Saint-Machin	Etang Machin	Machin (Source)
Sainte-Machine	Gorges de la Machine	Source des Machins
Puy Machin	Forêt Domaniale de Machin	Machin (Belvédère)
Mont de Machin	le Bois de Machin	Belvédère de Machin
Combe Machin	Bois Machin	Machin (Maison Forestière)
Font de Machin	Chêne de Machin	Maison Forestière de Machin
Roche Machin	Ruisseau de Machin	Machin (Château)

Suc de Machin
Anciennes Mines de Machin
Machin (Ruines)

Machin (Ruisseau)
la Machine (Rivière)

Château de Machin
la Croix de Machin

Pour créer votre lieu-dit, il faut agrandir la carte (molette de la souris ou curseur de la carte) jusqu'au niveau permettant de visualiser le positionnement des lieux-dits (ils deviennent visibles). Un clic gauche sur la carte là où vous voulez positionner votre lieu-dit ouvre un menu contenant l'option « Ajouter un lieu-dit » qu'il suffit de sélectionner. Un petit formulaire de saisie apparaît qu'il faut remplir soigneusement en utilisant les procédures décrites ci-dessus. Les coordonnées qui apparaissent en haut et à droite de la carte correspondent à la position de la souris, sauf lorsque vous manipulez et redirigez le marqueur rouge, et dans ce cas elles correspondent à la pointe du dit marqueur.

Merci de votre bonne utilisation, rendant elle-même l'utilisation du site confortable et compréhensible pour tous.